



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

2 5 JAN. 2019

DU BRABANT WALLON Greffe

N° d'entreprise : 0718 997 850

Dénomination

(en entier): STEPHANIE CRICUS SPRL

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège: Rue Bourgmestre Gilisquet 491457 Walhain

Objet de l'acte : dispositions transitoires - acte constitutif

Il résulte d'un acte recu par le notaire Frédéric de Ruyver, associé à Court-Saint-Etienne, le 21 janvier 2019, contenant constitution de la société que les fondateurs ont pris les dispositions transitoires suivantes:

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les comparants prennent à l'unanimité les décisions suivantes qui ne deviendront effectives qu'à dater du dépôt de l'extrait de l'acte constitutif au greffe du tribunal de l'Entreprise de Nivelles, lorsque la société acquerra la personnalité morale.

Désignation des gérant(s) et commissaire(s) :

* A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer en qualité de gérants non statutaire pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs et dans les limites prévus aux statuts, Madame CRICUS Stéphanie prénommée, qui accepte.

Ce mandat est actuellement à titre gratuit.

* A l'unanimité, l'assemblée décide de ne pas nommer actuellement de commissaire étant donné que suivant les estimations faites, la société répondra aux critères visés par la loi pour en être dispensé.

Premier exercice social:

Le premier exercice social débutera le jour du dépôt au greffe des présents statuts pour se terminer le trente et un décembre deux mil dix neuf.

Première assemblée générale ordinaire:

La première assemblée générale ordinaire se réunira le deuxième mardi de juin 2020 à 19h00.

Reprise d'engagements pris au nom de la société en formation :

Les comparants déclarent, conformément à l'article 60 du code des Sociétés, reprendre et homologuer, au nom de la société présentement constituée, tous les actes, opérations et facturations effectués au nom de la société en formation, par eux-mêmes ou leurs préposés depuis le 1er juillet 2018.

Délégation de pouvoirs spéciaux:

Tous pouvoirs spéciaux sont donnés sous condition suspensive du dépôt de l'extrait de l'acte constitutif à la société MG Comptabilité et Fiscalité ScPRL, représentée par Michaël Girboux - Comptable, dont le siège social est situé Rue de Ways 100 à 1470 GENAPPE, pour effectuer toutes les formalités requises en vue de l'inscription auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et auprès de toute autre administration ou organisme.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



pour extrait analytique conforme Frédéric de Ruyver notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du <u>Volet B</u>: Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).